



L'an deux mille dix-huit, le 17 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2018

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent – MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan – LOIZON Carole - BRETON Jacques - ROY Franck - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel – ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier – MALBRANT Michel – BEZAUD Cyril - BRAGUIER Pierre- CANNAUD-CARDOSO Christelle - BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

BRAGUIER Isabelle donne pouvoir à MORIN Brigitte

GOUYETTE Isabelle donne procuration à TRINQUARD Béatrice

Absente :

LAFUIE Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrice DEBORT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 05/12/2017:

Aucune observation formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire

Ordre du Jour :

2018-01- Rythmes scolaires – proposition de retour à la semaine des 4 jours à la rentrée 2018-2019

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable des trois conseils d'écoles en date des 9,11 et 12/01/2018 pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention),

- **décide de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.**
- **décide un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018-2019 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine (fin des cours le mercredi matin).**

2018-02 - DETR 2018 – demande de subvention pour l'aménagement d'une passerelle sur le pont reliant

Dangé à Saint Romain

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'une passerelle annexée au pont afin de sécuriser la circulation des piétons et voitures sur cet axe très fréquenté et étroit.

Une demande de subvention DETR avait été déposée en 2017 auprès des services de l'Etat pour ce projet. Au vu des nouveaux éléments financiers transmis par notre bureau d'études, Monsieur le Maire propose le dépôt d'un nouveau dossier de subvention annulant et remplaçant la demande 2017.

Monsieur le Maire soumet donc le nouveau plan de financement de l'opération :

	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC	<i>Subventions sollicitées</i>	
Etudes, contrôles et installation chantier	97 000,00 €	116 400,00 €	DETR / Etat (30% HT / plafond)	150 000,00 €
Travaux préparatoires, terrassements et chaussées	21 050,00 €	25 260,00 €	FEADER	165 000,00 €
Fondations profondes	78 630,00 €	94 356,00 €	<i>Autofinancement</i>	591 220,00 €
Appuis	33 880,00 €	40 656,00 €		
Charpente métallique et bois	572 500,00 €	687 000,00 €		
Garde corps et Platelage en bois	103 160,00 €	123 792,00 €		
Total	906 220,00 €	1 087 464,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **approuve le plan de financement de l'opération d'aménagement d'une passerelle sur le pont reliant Dangé à Saint Romain,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds DETR 2018 tels qu'exposés ci-dessus.**

2018-03 - Rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement Les Bonnins (rue des Anciens Combattants) à la commune

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des conseils municipaux des 5 août 2014 et 30 novembre 2016 décidant la rétrocession à la commune de l'éclairage public et de l'assainissement du lotissement Les Bonnins. Comme précédemment évoqué, il est désormais proposé au conseil municipal la rétrocession, à l'Euro symbolique, de la voirie et des espaces verts de ce lotissement, situé rue des Anciens Combattants.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

AH 184, AH 189, AH 197, ZR 135, ZR 144, ZR 149, ZR 159, ZR 166, ZR 181, ZR 183 et ZR 182.

Cette rétrocession fera l'objet d'un acte notarié en l'étude BARON/SAINTON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement Les Bonnins au prix de 1 €**
- **Précise que les frais d'actes notariés seront pris en charge par la commune**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier**

2018-04 - Sorégies – Approbation de la convention d'exploitation, de maintenance et de fournitures d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides

Monsieur le Maire rappelle l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides, Place de la Promenade à Dangé Saint Romain.

Il est désormais nécessaire de définir les prestations d'entretien, d'exploitation et de fourniture en électricité de cette infrastructure. En qualité de prestataire, Sorégies est dans l'obligation d'assurer ce service.

Il est donc proposé une convention entre les deux parties pour définir cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve les termes de la convention d'exploitation, de maintenance et de fournitures d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides, entre la commune de Dangé Saint Romain et Sorégies**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier**

2018-05 SDIS – Convention de mise à disposition du Centre d'Intervention et de Secours (CIS) de Dangé Saint Romain au SDIS

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment, situé ZI de Buxières, occupé par la caserne des pompiers de Dangé Saint Romain est une propriété communale.

Afin de se conformer aux dispositions législatives confirmées par de récentes jurisprudences, il convient aujourd'hui d'établir une convention de mise à disposition du bâtiment au profit du SDIS.

Monsieur le Maire précise que depuis 6 mois, suite à la demande du chef de corps des Sapeurs Pompiers, l'entretien ménager de la salle de réunion et des vestiaires de la caserne sont effectués par du personnel communal. Aussi, la présente convention prévoit la refacturation au SDIS des frais d'entretien ménager dudit bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve les termes de cette convention entre la commune de Dangé Saint Romain et le SDIS**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier**

2018-06 - Dispositif « Passeport Loisirs Jeunes » avec la CAF 37 - conventions

Monsieur le Maire indique que la CAF Touraine a initié une action en faveur de l'insertion des jeunes en garantissant au plus grand nombre l'accès à une activité à caractère sportif, culturel ou de loisirs s'inscrivant dans la durée au moyen d'un Passeport Loisirs Jeunes.

La CAF Touraine s'engage ainsi, sous certaines conditions fixées par son Conseil d'Administration, à participer financièrement à l'inscription des jeunes, dans toutes structures proposant des activités régulières de loisirs en dehors du temps scolaire et ayant passé une convention avec la commune, du lieu d'exercice de l'activité.

Le jeune peut utiliser son Passeport Loisirs Jeunes dans toutes les structures associatives, municipales ou intercommunales du département d'Indre et Loire ou dans les communes limitrophes de l'Indre-et-Loire, sous réserve qu'elles aient passé préalablement une convention de partenariat avec la commune sur laquelle elles sont implantées.

Plusieurs jeunes domiciliés dans l'Indre et Loire fréquentant des associations Dangéennes, Monsieur le Maire propose que notre commune signe avec la CAF 37 une convention de partenariat afin que ces familles puissent bénéficier de l'aide proposée par le dispositif Passeport Loisirs Jeunes.

Il conviendra ensuite que la commune signe avec les associations Dangéennes concernées, une convention prévoyant le reversement par la commune de la subvention de la CAF 37 à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve la signature de la convention Passeport Loisirs Jeunes avec la CAF 37**
- **Approuve la signature de conventions de reversement avec les associations Dangéennes concernées**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions et documents nécessaires à la finalisation de ce dossier**

2018-07 - Comité de Jumelage Dangé / Mamer - Subvention exceptionnelle suite au déplacement de la section Tennis de Table les 27-28 et 29 octobre 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la section Tennis de Table de Dangé Saint Romain a effectué un déplacement à Mamer à l'occasion des 60ans du club de tennis de table mamérois.

Les frais engagés par le club pour ce déplacement sont de 257.80 € ; comme mentionné lors du vote du budget, il est proposé que la commune prenne en charge cette charge exceptionnelle et verse une subvention de 257.80 € au Comité de Jumelage Dangé /Mamer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 257.80 € au comité de jumelage Mamer pour le déplacement de la section tennis de table en octobre 2017.

2018-08 - Subvention rénovation de façade – dossier DESCHAMPS Jacqueline-Renée

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention rénovation de façade de Madame Jacqueline-Renée DESCHAMPS pour son habitation située 20 le Carroir.

Après étude de cette demande par le responsable technique, il est proposé, conformément à la délibération du 16 mars 2016, le versement de la subvention plafond d'un montant de 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (21 voix pour et 1 abstention), accepte le versement d'une subvention rénovation de façade de 500 € à Madame Jacqueline-Renée DESCHAMPS.

2017-09 - Participation aux frais de scolarité des enfants de notre commune scolarisés en classe ULIS à Châtellerauld (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

Monsieur le Maire informe le Conseil, que depuis la dissolution de la Communauté de Communes Les Portes du Poitou, il revient désormais à la charge de chaque commune de participer aux frais de scolarité des enfants accueillis en classe ULIS.

Deux enfants de notre commune sont concernés pour l'année scolaire 2016-2017. La Participation financière demandée par enfant est de 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 900 € à la commune de Châtellerauld, au titre de la participation financière due pour la scolarisation des enfants Dangéens fréquentant les classes ULIS durant l'année scolaire 2016-2017.

2018-10 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement antérieures au vote du budget 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser, en vertu de l'art L.1612-1 du CGCT, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement antérieures au vote du budget 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du budget 2018 ou jusqu'au 30 avril 2018 en l'absence d'adoption à cette date). Cette décision est applicable à l'ensemble des budgets de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement antérieures au vote des budgets 2018.

2018-11 - Indemnités de gardiennage des églises

Monsieur le Maire propose de voter, comme chaque année, les indemnités de gardiennage des églises.

Il propose de reconduire le montant voté en 2016, à savoir 120 € par an, pour chacune des églises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe l'indemnité de gardiennage des églises à 120 €. Il est précisé que cette indemnité restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne la modifier.

2018-12 - Décisions modificative n°1 – budget enfance /jeunesse

Il convient de procéder à la décision modificative suivante:

DM n°1 :

Fonctionnement dépenses

Chapitre 012 – Charges de personnel

Art 6451 - Cotisations à l'URSSAF : + 10 000.00 €

Art 6453 - Cotisations aux caisses de retraite : + 5 000.00 €

Art 6454 - Cotisations aux ASSEDIC : + 2 000.00 €

+ 17 000.00 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Art 6288 - Autres services extérieurs : - 10 000.00 €

Art 6262 - Frais de télécommunications : - 3 000.00 €

Art 6184 - Versement à des organismes de formations : - 4 000.00 €

- 17 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°1 au Budget enfance/jeunesse.

2018-13 - Pacte financier et fiscal Grand Châtelleraut

La loi NOTRe prévoit que les établissements publics intercommunaux ayant une commune membre signataire d'un contrat de ville, doivent se doter d'un pacte financier et fiscal dans l'année qui suit l'extension ou la fusion d'un territoire. La ville de Châtelleraut étant signataire d'un tel contrat, la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut doit donc adopter un pacte financier et fiscal avec ses communes membres.

Ce nouveau document a pour but de prévoir les grandes orientations en matière de relations financières et fiscales entre Grand Châtelleraut et ses communes, après une présentation et une analyse des ressources du territoire. Il permet de retracer au sein d'un document unique les flux entre la communauté et ses communes.

Le conseil d'agglomération de Grand Châtelleraut a adopté le 27 novembre 2017 le pacte financier et fiscal, il est aussi proposé au conseil municipal de se prononcer à son tour sur ce pacte.

Au vu des questions soulevées par ce pacte financier, le conseil municipal souhaite organiser une rencontre avec les membres de Grand Châtelleraut afin d'obtenir des éclaircissements et garanties sur plusieurs points (harmonisation fiscale, énergies renouvelables..).

Il est donc proposé de surseoir et reporter ce point au prochain conseil municipal.

2018-14 - Acquisition par la commune de terrains en bord de Vienne (parcelles AN n°130 et 132)

Didier LEDON ne prend pas part à ce vote.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°89 du 25/09/2014 par laquelle le conseil émettait un avis favorable à l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle AN n°6 et de la totalité de la parcelle n°7 afin d'envisager la création d'une voie verte le long de la Vienne.

Après contact avec les propriétaires, Messieurs BUDIN et LEDON, il est proposé au conseil de finaliser la vente des parcelles cadastrées AN n°130 (397 m2) et AN n°132 (490 m2) au prix de 0.44 € le m2.

Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **accepte l'acquisition par la commune des parcelles AN n°130 et 132 à Messieurs LEDON et BUDIN au prix de 0.44 € le m2.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de l'étude BARON/SAINTON.**

2018-15 - Projet de chemin piétons Les Bonnins

Monsieur le Maire indique que la parcelle ZR n°6 située aux Bonnins est actuellement en cours d'acquisition par les propriétaires riverains. La commune pourrait se porter acquéreur d'une petite partie de terrain afin de réaliser un chemin piéton.

Les frais de bornage à charge de la commune s'élèveraient à 2 093.56 €.

Le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt de cette acquisition (difficulté d'entretien du chemin très anguleux, passant entre plusieurs propriétés et dont l'intérêt de la desserte n'est pas établi).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (20 voix et 2 abstentions), ne souhaite pas se porter acquéreur d'une partie de la parcelle ZR n°6 pour réalisation d'un chemin piétons.

2018-16 - Report des décisions du Maire

Monsieur le Maire indique, qu'en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal le 28/03/2014, il a procédé à une demande de ligne de Trésorerie de 300 000 € avec le Crédit Mutuel, afin de couvrir nos besoins de Trésorerie depuis le transfert du budget assainissement.

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 21h00